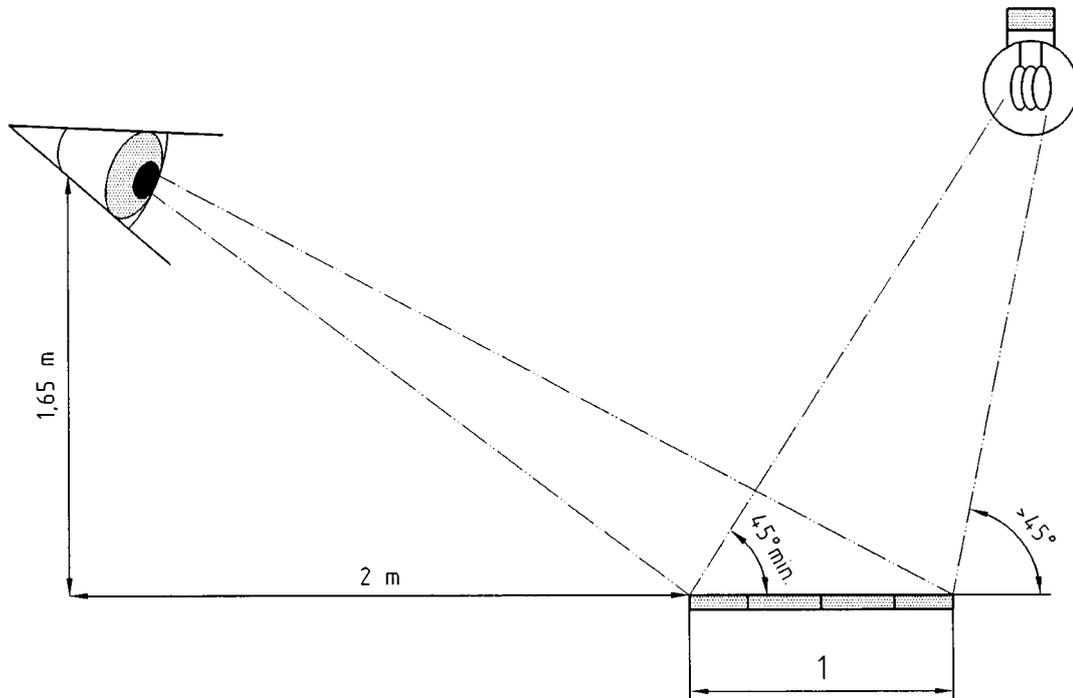


10.4 Mode d'observation du revêtement

L'aspect final du revêtement s'évalue à hauteur d'homme (environ 1,65 m) et à une distance de 2 m selon le principe de la norme NF EN 154, avec un éclairage non rasant (angle entre le revêtement et la lumière incidente supérieur à 45°).



Légende

1 Zone observée

Figure 20 Schéma de principe de l'observation de l'aspect d'un revêtement fini